



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS :

SEGARRA, BOULAND, DESSAUX, GERMANN, MANNY, CASSANDRI, TUMAYAN, LE GARS, GEREUX-BELTRA, COLIN, GIRARD, GROBOIS, DI TULLIO, HOVANESSIAN, VASSEUR, DI ROSA, MORDENTI, PERES

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, hormis :

Monsieur BOULAND qui avait donné pouvoir à Monsieur GIORGI
Madame BOUTROY qui avait donné pouvoir à Monsieur GERMANN
Madame CHICHE qui avait donné pouvoir à Madame MORDENTI
Madame LAMBERT qui avait donné pouvoir à Madame DESSAUX
Monsieur LUNARDELLI qui avait donné pouvoir à Madame SEGARRA
Madame PREVOST qui avait donné pouvoir à Madame GEREUX- BELTRA
Madame RIBES qui avait donné pouvoir à Monsieur CASSANDRI
Monsieur ROUQUET qui avait donné pouvoir à Madame MANNY
Madame TRARIEUX qui avait donné pouvoir à Monsieur TUMAYAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur COURBIER, Madame MASSIA
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 35-2019 et n° 37-2019

35	Marché n° M 2019-14 attribué à l'entreprise DFD pour le désamiantage de l'Hôtel de Ville	17/06/2019
36	Contrat d'engagement pour le spectacle pyrotechnique du 12 juillet 2019 conclu avec la société CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS	17/06/2019
37	Avenant n° 3 au contrat de maintenance des logiciels Odyssee Informatique	05/07/2019

Aucune demande de précision n'étant formulée, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1. FINANCES : Décision modificative n° 3 – Annule et remplace la décision modificative n° 1 – Solde de l'opération ex-cynodrome

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a adopté par délibération n°1-V du 20 juin 2019, la décision budgétaire modificative n°1 relative au solde de l'opération ex-cynodrome.

Le receveur municipal a réclamé une régularisation de l'ensemble des écritures comptables pour cette opération désormais soldée.

Il propose au conseil de délibérer sur le tableau ci-joint.

La présente décision modificative se décompose en trois actions :

- 1- Annulation de la dépense de 80 000 € au compte 2312 et transfert au compte 458102.
⇒ Il s'agit d'une opération d'ordre au chapitre 041.
- 2- Annulation de la prévision du Budget Primitif 2019 au compte 2312 et transfert au compte 458102.
- 3- Intégration des travaux dans l'Actif de la commune.
⇒ Opération d'ordre budgétaire au chapitre 041.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MODIFIE les imputations budgétaires de la façon suivante:

13119 Code INSEE	CARNOUX EN PROVENCE COMMUNE CARNOUX EN PROVENCE	DM n°3 2019
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	0.00 €	323 512.87 €	0.00 €	0.00 €
D-458102-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2312-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
R-458202-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	323 512.87 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	403 512.87 €	0.00 €	403 512.87 €
D-2312-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	243 512.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	243 512.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458102-201649-823 : EX CYNODROME ABORDS ST AUGUSTIN PARC COMMUNAL	0.00 €	243 512.87 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : PARKING CYNODROME	0.00 €	243 512.87 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	243 512.87 €	647 025.74 €	0.00 €	403 512.87 €
Total Général		403 512.87 €		403 512.87 €

2. **FINANCES** : Décision modificative n° 4 – Ouverture de crédits

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la compétence « éclairage public » est désormais réputée de compétence métropolitaine alors que des travaux d'enfouissement sont en cours sur le territoire de la commune.

La date de transfert a été fixée au 1^{er} juillet 2019.

D'un point de vue comptable, pour permettre le paiement des factures des prestataires et l'encaissement des sommes reversées à ce titre à la commune par la Métropole, il est nécessaire d'inscrire des crédits au compte 458 nomenclaturé « opérations sous mandat ».

Il est à noter que les subventions versées par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les travaux d'éclairage public facturés à compter du 1^{er} juillet 2019 le seront au bénéfice de la Métropole qui les déduira du montant total de l'opération avant répartition de la charge entre Métropole et commune.

Le coût des travaux d'éclairage en cours à réaliser sur le territoire de la commune et à régler d'ici la fin de l'année est évalué, au 1^{er} juillet 2019, à 1 836 840 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de créditer le compte 458 de 1 836 840 €, tant en recettes qu'en dépenses.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VOTE l'inscription au compte 458 d'un crédit de 1 836 840 € en recettes et en dépenses.

3. **FINANCES** : Demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité pour le renforcement structure plancher Bâtiment 1 Ecole maternelle et loge du groupe scolaire Frédéric Mistral

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le bâtiment 1 de l'école maternelle et la loge du groupe scolaire Frédéric Mistral méritent d'être renforcés en raison d'une faiblesse structurelle au niveau du plancher.

Le vide sanitaire a fait l'objet d'un audit structurel et d'un audit des réseaux qui ont conduit à définir des travaux de renforcement du plancher par un étaieement en attendant une solution plus pérenne.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Les travaux devraient se dérouler pendant les vacances d'été 2019.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 35 527 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Audit structure	4 900 €
Audit Fluide	1 720 €
BET Structure	1 500 €
Renforcement structure plancher RDC	21 065 €
Renforcement structure plancher partie Loge	4 650 €
Aléas 5%	1 692 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	35 527 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	70%	24 869 €
Autofinancement	30%	10 658 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	35 527 €

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil départemental en vue d'obtenir une aide aux travaux de proximité de 24 869 € représentant 70 % du montant HT des travaux.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour les travaux de proximité dans le bâtiment de maternelle 1 et la loge du groupe scolaire Frédéric Mistral à hauteur de 70% du plafond HT des travaux

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

4. FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité pour la réfection de toitures au Centre Equestre

Monsieur le maire rappelle que la toiture du manège couvert du centre équestre ainsi que celle des boxes, en tuiles sur charpente bois sont endommagées.

Compte tenu de leur état, la collectivité doit procéder à leur un remplacement total.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Les travaux débiteront et s'achèveront au cours du dernier trimestre 2019.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 92 589 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Mise en œuvre d'une nouvelle toiture	82 680 €
Réfection toiture boxes	5 500 €
Aléas 5%	4 409 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	92 589 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	70% dans la limite de 85 000€HT	59 500€
Autofinancement		33 089€
MONTANT SOLLICITE	TOTAL 100%	92 589 €

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil départemental en vue d'obtenir une aide aux travaux de proximité de 59 500 € représentant 70 % du montant HT des travaux dans la limite du plafond de 85 000 €HT.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour les travaux de réfection de toitures au Centre équestre à hauteur de 70% du plafond de la subvention soit 85 000 €HT.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

5. FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements de sécurité publique

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la sécurité publique reste au centre des préoccupations de la collectivité.

La commune est confrontée au non-respect des limites de vitesse et de l'interdiction de dépasser par un bon nombre d'automobilistes, que ce soit sur l'axe principal qui la traverse ou sur les voies secondaires qui desservent ses différents quartiers.

Les administrés expriment d'ailleurs régulièrement leurs craintes à ce sujet, directement ou par l'intermédiaire des comités d'intérêt de quartier.

Pour faire face à ce problème de sécurité, il a été décidé de renforcer les moyens dédiés à la police municipale afin de lui permettre de mettre en œuvre des missions relevant du pouvoir de police de l'autorité territoriale, notamment dans le domaine de la circulation.

Ainsi la collectivité a choisi d'acquérir un radar pour réaliser régulièrement des contrôles de vitesse.

Dans le même esprit, la collectivité envisage d'équiper un véhicule de la police municipale d'une rampe neuve qui permettrait d'une part de signaler sur site la présence d'un danger mais aussi de pouvoir communiquer en direction des administrés sur des points de sécurité dans le cas d'un sinistre menaçant la commune (plan communal de sauvegarde).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

L'acquisition et l'installation du matériel devraient débuter aux environs du 15 mai 2019 pour s'achever au plus tard en fin d'année.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 10 225 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Acquisition et mise en place d'un radar	4 275 €
Acquisition et pose d'une rampe de signalisation avec haut-parleur intégré	5 950 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	10 225 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	60 %	6 135 €
Autofinancement	40%	4 090 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	10 225 €

Il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Conseil départemental une aide financière de 6 135 € représentant 60% du montant HT de la dépense estimée à 10 225 €.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements de sécurité publique à hauteur de 60% du montant HT de la dépense estimée à 10 225 €.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

6. FINANCES : Demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité pour des travaux d'amélioration au Gymnase Ignace Heinrich et au stade Marcel Cerdan

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser quelques travaux d'amélioration au complexe sportif composé du gymnase Ignace Heinrich et du stade Marcel Cerdan

Il est envisagé de procéder au :

- Changement des luminaires du gymnase (terrain, vestiaire et sécurité d'ambiance) pour passer à un équipement LED moins énergivore et plus facile à entretenir
- Remplacement de la pelouse située au niveau des bancs de touche de stade pelusé par de la pelouse synthétique (hors de l'aire de jeu). Dans cette zone, toujours ombragée et fortement piétinée, il est impossible d'obtenir une pelouse naturelle de qualité. En même temps que la mise en place de la pelouse synthétique, le drainage de la zone devra être repris.
- Changement des volets et rénovation de la façade de la maison du gardien

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

Les travaux devraient se dérouler à l'automne 2019.

MONTANT ESTIMATIF :

La dépense est globalement estimée à 85 712 €.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
LED Gymnase	37 551 €
Maison du gardien volets + enduits	28 604 €
Reprise terrain devant bancs de touche	15 475 €
Aléas 5%	4 082 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	85 712 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental (base 85 000 € HT)	70%	59 500 €
Autofinancement		26 212 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	85 712 €

Il est proposé au Conseil de solliciter le Conseil départemental en vue d'obtenir une aide aux travaux de proximité de 59 500 € représentant 70 % du montant HT des travaux dans la limite du plafond de 85 000 € HT.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental pour les travaux de proximité sur le complexe sportif à hauteur de 70% du montant HT des travaux plafonné à 85 000 €.

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé.

7. FINANCES : Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Carnoux en Provence relative à la réalisation par la commune d’équipements relevant de la compétence Défense extérieure contre l’incendie

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la Métropole est depuis le 1er janvier 2018 en charge de la compétence en matière de défense extérieure contre l’incendie, sur l’ensemble de son territoire, ce transfert s’étant accompagné du transfert de maîtrise d’ouvrage sur un ensemble d’opérations en cours et rattachées à cette compétence.

Toutefois, dans un souci de conduite optimale des opérations lancées avant le transfert, il apparaît souhaitable que les communes poursuivent l’accompagnement de certaines opérations.

Ainsi, la métropole nous propose la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage pour les opérations suivantes :

- Remise en état, conformité et graissage de 66 poteaux incendie situés sur la commune de Carnoux pour un montant de : 15 627,60 € TTC,
- Remplacement d’un poteau incendie au 26 avenue Vincent SCOTTO, 13470 Carnoux, pour un montant de 2 786,40 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d’approuver la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

L’exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Carnoux en Provence ci-annexée,

VU l’avis favorable de la commission « Finances » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Carnoux en Provence relative à la réalisation par la commune d’équipements relevant de la compétence Défense extérieure contre l’incendie

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

8. ADMINISTRATION GENERALE : Convention de servitudes et accord de reprises de branchements souterrains ou en façade pour l’enfouissement des réseaux électriques - Quartiers des Pins et des Flores (parcelle AL 117)

Monsieur le Maire indique à l’assemblée que dans le cadre des travaux d’enfouissement des lignes aériennes (téléphoniques et électriques) dans les quartiers des Pins et de Flores, des conventions établissant les servitudes consenties aux distributeurs (Enedis ou FT-orange) ont dû être signées par la commune agissant en tant que propriétaire de certaines parcelles.

La convention concernant la parcelle AL 117 (avenue Arthur Rimbaud) a été modifiée pour prendre en compte l’implantation d’un coffret REMBT.

LE CONSEIL,

L’exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la convention de servitudes proposée par ENEDIS (affaire n° DC25/027984),

VU l’avis de la commission « Administration Générale » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,
Il est procédé au vote

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE les termes de la convention de servitudes pour permettre à la commune et ENEDIS d'établir à demeure sur les propriétés communales listées ci-dessus les ouvrages prévus dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

9. ADMINISTRATION GENERALE : Convention de servitudes et accord de reprises de branchements souterrains ou en façade pour l'enfouissement des réseaux électriques - Quartiers des Pins et des Flores (parcelle AK 118)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes aériennes (téléphoniques et électriques) dans les quartiers des Pins et de Flores, des conventions établissant les servitudes consenties aux distributeurs (Enedis ou FT-Orange) ont dû être signées par la commune agissant en tant que propriétaire de certaines parcelles.

Il a été décidé d'ajouter dans les travaux l'enfouissement des lignes qui traversent la parcelle AK 118 (caserne des pompiers). Il convient donc de signer la convention correspondante.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions pour permettre à la commune et Enedis d'établir à demeure sur les propriétés communales listées ci-dessus les ouvrages prévus dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la convention de servitude proposée par ENEDIS

VU l'avis de la commission « Administration Générale » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,
Il est procédé au vote

POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROUVE les termes de la convention de servitudes pour permettre à la commune et Enedis d'établir à demeure sur les propriétés communales listées ci-dessus les ouvrages prévus dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

10. ADMINISTRATION GENERALE : Convention de servitudes pour le renouvellement d'une canalisation de gaz Impasse des Tamaris

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que GRDF doit procéder au renouvellement d'une canalisation gaz en polyéthylène 63. Le nouveau tracé emprunte les parcelles AC221 et AC334, correspondantes à l'allée des Tamaris, et cadastrées comme propriété de la commune.

La longueur empruntée sera de 70m pour la parcelle AC221 et de 5m pour la parcelle AC334. Elle entraînera une servitude sur une bande de 2m de large.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les termes de la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la convention de servitudes proposée par GRDF,

VU l'avis de la commission « Administration Générale » du 23 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE les termes de la convention de servitudes à conclure avec GRDF pour procéder au renouvellement d'une canalisation gaz en polyéthylène 63, allée des Tamaris, parcelles AC221 et AC334,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

11. ADMINISTRATION GENERALE : Rapport mentionnant les actions entreprises par la commune suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur a effectué durant l'année 2017 un contrôle sur la gestion communale des compétences scolaires et périscolaires.

Le contrôle a donné lieu également à des investigations classiques sur la qualité de l'information et la situation financière de la commune pour les exercices 2013 à 2017.

Le rapport d'observations de la CRC a été reçu en mairie le 22 août 2018 et a été présenté en conseil municipal le 13 septembre 2018.

Conformément à l'article L243-9 du Code des Juridictions Financières, il convient avant le délai d'un an, soit le 13 septembre 2019 au plus tard, de communiquer au conseil municipal un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre, avant de l'adresser à la juridiction.

LE CONSEIL,

L'exposé de M. le Maire entendu

Vu Le rapport d'observations de la CRC reçu en mairie le 22 août 2018 et présenté en conseil municipal le 13 septembre 2018,

Vu le code des juridictions financières, notamment son article L.243-9,

Considérant qu'il convient avant le délai d'un an, soit le 13 septembre 2019 au plus tard, de communiquer au conseil municipal un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre, avant de l'adresser à la juridiction.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

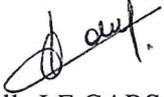
Monsieur le Maire donne la parole à Hugues PERES. Ce dernier indique que le Sénateur RAVIER a demandé en mairie les adresses mail des conseillers municipaux pour leur adresser un message et il s'étonne ne pas en avoir été destinataire.

Sandra MANNY consulte rapidement sa messagerie sur son téléphone et précise à Hugues PEREZ qu'il fait bien partie de la liste des destinataires du message en question.

Julien TUMAYAN rappelle à ses collègues que ce soir à 20h30 se déroulera au Théâtre de verdure de L'ARTEA la 3^e Estivales.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,



Danielle LE GARS



Le Maire,



Jean-Pierre GIORGI